



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite B

Question écrite n° 69193

Texte de la question

Mme Christine Boutin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le fait que de nombreuses publications médicales font état de divers cancers, notamment du système nerveux et des os, dont l'étude révèle la présence de séquences d'ADN du virus simien SV40. Les auteurs de ces articles considèrent que ces virus proviennent des vaccins contre la poliomyélite, fabriqués sur cellules de rein de singe, et qui, pendant une dizaine d'années autour de 1960, ont été contaminés par des SV40. Or la fabrication du vaccin anti-hépatite B de l'institut Pasteur (GenHevac B) utilise des séquences d'ADN de ce même SV40 ainsi que des séquences d'ADN d'un autre virus cancérigène (le MMTV ou virus de la tumeur mammaire de la souris). De plus, la fabrication de la protéine HbsAg est assurée par des cellules de lignée continue CHO (ovaire de hamster de Chine) ayant des caractéristiques de cellules cancéreuses. Sachant, selon le rapport technique de l'OMS n° 747, que des impuretés d'ADN peuvent se retrouver dans le produit final, en quantité si faible soit-elle, elle lui demande quel suivi est envisagé quant au risque d'apparition de cancers chez les millions de Français qui ont reçu ce vaccin contre l'hépatite B.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Boutin](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69193

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6588